

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE DU 16 MARS 2016 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL, SOIT, AU 290 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, À 19 H 00.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Chantal Bernatchez, Lise Cadieux, Patrice Barbot, Gilles Carpentier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Jean-Guy Chassé et Daniel Choquette
Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Ginette Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour

LÉGISLATION

3. Subvention – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Confirmation des travaux
4. Période de questions
5. Levée de la session

1. OUVERTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19H00.

CONSTAT DE CONFORMITÉ

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du Conseil conformément aux dispositions de la Loi.

2016-03-58

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

3. SUBVENTION - PROGRAMME AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – CONFIRMATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT les travaux de réfection effectués sur Chemin des Petits-Trente, partie Montée du 4^e Rang, partie du Rang Nord-Ouest et partie du Rang St-Simon;

CONSIDÉRANT que la dépense 75 731,00 \$ est subventionnée pour un montant de 30 000,00 \$ lesquels montants ont été accordés par le Ministre délégué aux transports, Monsieur Robert Poeti;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyée par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés plus haut conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes et rangs dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé de monsieur Gilles Carpentier, de lever cette session à 19h10.

Simon Lacombe
Maire

Ginette Daigle
Directrice générale